



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17/021

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE

**SAPOIS – Compagnie Européenne de Fonderie - Reconversion - E
N° P09RD80H089**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Sapois pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion de la Compagnie Européenne de Fonderie située sur son territoire communal en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études visant à vérifier la faisabilité du projet de requalification du site susvisé puis à explorer d'autres pistes de reconversion ; le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, à 10% par la commune de Sapois et à 10% par la Communauté de Communes des Hautes Vosges.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sapois et la Communauté de Communes des Hautes Vosges la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 1 FEV. 2017

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER